

Les subsides

canadien. Nous l'avons fait à l'Union soviétique, et nous l'avons fait à plusieurs autres pays.

Une autre voie s'ouvre au ministre et au gouvernement, celle des sanctions. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, l'an prochain, le pays concerné ne se verra pas attribuer de contingent.

Il y a enfin une troisième voie évidente que le gouvernement peut adopter, une voie qui, j'en suis sûr, serait celle conseillée par chaque pêcheur, chaque travailleur d'usine de poisson, chaque fonctionnaire du ministère des Pêches, c'est la dénonciation pure et simple de l'accord passé avec la CEE. Pourquoi? Parce que le problème c'est à la CEE qu'il se trouve. C'est à elle de mettre de l'ordre chez elle. C'est à elle de traiter avec le gouvernement ouest-allemand. C'est à elle de lui dire que sa flotte a pris 300 fois, 400 fois ou 500 fois son quota.

D'ailleurs, pour dire les choses clairement, les Allemands de l'Ouest ont, à ce jour, pris trois fois le contingent de la CEE tout entière. Donc il faudrait que le gouvernement canadien dénonce l'accord, et alors la CEE se tournerait vers le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest pour lui dire qu'elle a pris plusieurs fois son quota, et que pour cette raison le Royaume-Uni dont le quota est de 850 tonnes métriques, ne pourra pas l'obtenir; que le gouvernement français, dont le quota est de 1,500 tonnes métriques environ, ne sera pas autorisé à le pêcher. Que la CEE fasse elle-même sa police, qu'elle mette de l'ordre dans ses affaires. Que le gouvernement canadien dénonce l'accord: cela obligera la flotte ouest-allemande à quitter les Grands bancs de Terre-Neuve et à cesser de piller notre ressource, comme le disait ce matin le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) pendant la période des questions.

C'est une question très, très grave. Il y a donc deux pays, les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest, de même que la CEE dans son ensemble, qui font preuve de discrimination contre les pêcheurs canadiens. Ils voient le gouvernement fédéral canadien, comme le dit cette motion, manifester de l'indifférence et de la négligence en n'agissant pas. Il n'y a jamais eu au Canada, depuis 20 ans au moins, pareille violation d'un accord international sur les pêches. Et cela se perpétue. Le ministre dit «depuis mars». Cela continue encore aujourd'hui même.

Les neuf navires-bases qui étaient là avec les bateaux qui les alimentent, ces bateaux de plus de 300 pieds de long, ne sont plus que cinq. Pourquoi? Parce que les quatre autres sont remplis à capacité et retournent à leur port; mais les autres continuent encore ce matin d'excéder leurs quotas. Et le ministre vient nous dire: «Bon, nous allons poursuivre les négociations». Eh bien, comme cela a été précisé à la Chambre, la CEE a dit fort clairement qu'elle ne respectait pas notre compétence. En toute honnêteté, je pense que les pays membres de la CEE comptent que notre gouvernement va dénoncer l'accord, et c'est ce que le gouvernement doit faire.

Ce ne sont là que deux dossiers à propos desquels le gouvernement fait preuve de négligence à l'égard de l'est du Canada. Je vais vous dire ce que le nouveau gouvernement fédéral indique comme solution aux problèmes de la pêche. Je veux parler de ce document intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada—Un programme de renouveau économique*, présenté par l'honorable Michael H. Wilson, ministre des Finances, le 8 novembre 1984. Le gouvernement dit qu'il faut des approches nouvelles. Bon, tout le monde est d'accord là-dessus.

M. Stevens: Quelle page?

M. Baker: Page 59. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) veut suivre, pour s'assurer que je cite correctement. La publication dit:

Le sauvetage financier de l'État n'est pas une solution.

Le ministre en conviendra sans aucun doute. Puis nous passons à l'avant-dernier paragraphe, où il est dit que:

La consolidation de l'emploi dans le secteur de la pêche devrait être complétée par des initiatives publiques et privées visant à promouvoir les possibilités d'emploi dans d'autres secteurs de l'économie, ainsi que par des programmes d'adaptation équitables et généreux en faveur des travailleurs de la pêche.

Lorsqu'on parcourt tout ce chapitre sur la pêche, monsieur le Président, on découvre ce qu'est la politique, ce qu'est la solution que propose le gouvernement aux problèmes du secteur des pêches de l'Atlantique: «La consolidation de l'emploi» et «promouvoir les possibilités d'emploi dans d'autres secteurs de l'économie». Peut-on imaginer un gouvernement qui dit aux travailleurs de ce secteur, aux pêcheurs qui alimentent le secteur, aux employés des conserveries de poisson, qu'il examine les possibilités d'emploi ailleurs pour voir s'il ne pourrait pas mettre sur pied de concert avec l'entreprise privée un programme d'adaptation équitable et généreux pour les travailleurs de la pêche? Voilà ce qu'est la politique du gouvernement! Pis encore—et je sais que le ministre va en convenir—il est dit à la dernière ligne:

Les décisions touchant le secteur de la pêche doivent se prendre de manière plus ouverte...

Oui!

... avec une plus grande participation des organisations de pêcheurs commerciaux...

C'est là toute une déclaration que personne ne saurait contester. Mais où était cet énoncé de politique lorsque le gouvernement a décidé d'annuler tout le programme d'assurances des embarcations de pêche pour s'apercevoir finalement qu'il ne pouvait le faire? Nous, du parti libéral, avons répliqué qu'il ne pouvait pas le faire parce que des milliers de pêcheurs perdraient leurs embarcations. Effectivement, le ministre des Pêches et des Océans l'a compris. Ensuite, il a fait paraître un communiqué de presse pour annoncer que l'on maintiendrait le régime d'assurance gouvernemental mais que les primes allaient tripler. On voulait assurer la survie du régime en même temps que sa rentabilité. Chacun sait, monsieur le Président, les pêcheurs, leurs associations et leurs syndicats, que depuis qu'il est instauré le programme a rapporté des bénéfices nets d'environ 5 millions de dollars. Or, voilà que le ministre modifie sa ligne de conduite.

● (1220)

La ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier) avait-elle consulté qui que ce soit lorsqu'elle a annoncé à la Chambre que le gouvernement canadien facturerait les appels téléphoniques faits aux services de renseignements météorologiques? Elle persiste dans sa décision bien qu'elle sache pertinemment qu'elle ne peut pas l'appliquer. Elle a bafouillé ensuite, déclarant que ceux qui dépendent de la météo pour leur gagne-pain, notamment les pêcheurs et les agriculteurs, n'auraient pas à payer ce service. L'opposition a voulu savoir comment on s'y prendrait pour les exclure. Faudrait-il donner son numéro d'assurance sociale au téléphone? Comment savoir s'il s'agit de